

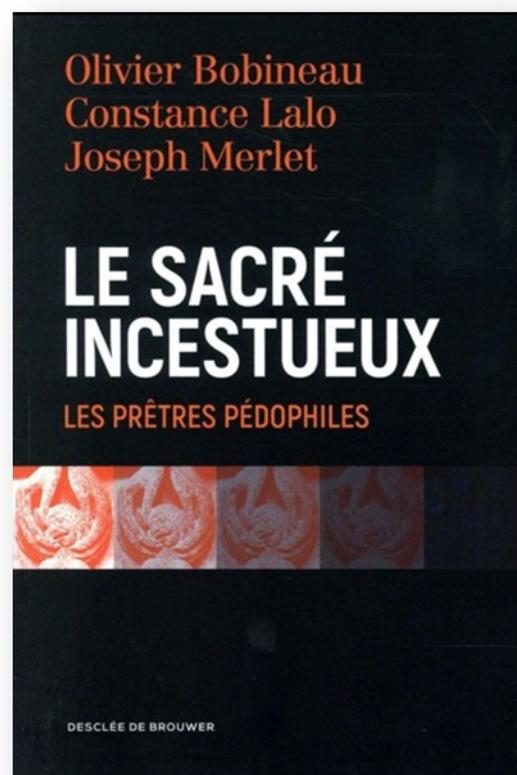
Six ans de travail sur les prêtres pédophiles Olivier Bobineau et Joseph Merlet auditionnés

Créée le 8 février 2019 et dirigée par Jean-Marc Sauvé, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), également appelée « commission Sauvé », est une commission d'enquête française ⁽¹⁾. C'est la Conférence des évêques de France (CEF) et la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref) qui ont nommé Jean-Marc Sauvé. Ancien haut fonctionnaire, il est notamment président de la fondation Apprentis d'Auteuil.

Dans son rapport de 2 500 pages rendu le 5 octobre 2021 ⁽²⁾, la commission Sauvé établit les faits sur les abus sexuels sur mineurs et sur les personnes vulnérables dans l'Église catholique en France depuis les années 1950. La commission estime qu'au moins 2,5 % à 2,8 % de prêtres et religieux ont commis des agressions sexuelles ou des viols sur environ 216 000 victimes, majeures et vivantes au moment de la rédaction du rapport. En incluant les agresseurs laïcs, le nombre de victimes est évalué à plus de 330 000. La Ciase décrit un phénomène « massif » et « systémique ». Le rapport formule 45 recommandations, notamment en matière de réparations financières ; il tranche la question de la responsabilité de l'Institution.

Dans le cadre de ses investigations, la commission a mené des auditions auprès d'experts. Le 11 octobre 2019, elle a ainsi reçu deux anciens Mayennais, Olivier Bobineau et Joseph Merlet, sociologues et co-auteurs de *Le sacré incestueux – Les prêtres pédophiles* (Desclée de Brouwer, 2017). Le compte rendu de l'audition, laquelle a duré un peu plus de deux heures, est en ligne sur le site de la Ciase ⁽³⁾.

D'emblée, lors de l'audition, Olivier Bobineau précise que l'ouvrage dont il est co-auteur avec Joseph Merlet et une fonctionnaire sous pseudonyme, a exigé six ans de recherche. Comment a-t-il été conduit à travailler sur les prêtres pédophiles, interroge la commission ? Olivier Bobineau mentionne un contact avec l'historien Émile Pou-



Le sacré incestueux – Les prêtres pédophiles,
Desclée de Brouwer, février 2017, 252 pages
(18,80 euros)

lat qui l'alerte sur la nécessité de « lancer une grande enquête scientifique sur le sujet ». Le lendemain, le 11 avril 2011, Olivier Bobineau évoque cet enjeu alors qu'il participe à une « matinale » de France Inter, avec Jean-Louis Schlegel, sociologue des religions, sur le thème de la pédophilie dans l'Église.

(1) – Article « Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église » dans l'encyclopédie en ligne Wikipedia (consulté le 29 mai 2022).

(2) – <https://www.ciase.fr/rapport-final/>

(3) – <https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2020/02/2019-10-11-CR-Olivier-Bobineau-et-Joseph-Merlet.pdf>

C'est comme cela qu'il en vient à mobiliser une ancienne étudiante de Sciences Po et... Joseph Merlet, qu'il présente à la commission comme « *prêtre, sociologue et théologien* ». Olivier Bobineau a vécu chez Joseph Merlet dès l'âge de 8 ans et cela l'a nécessairement mis en relation avec d'autres prêtres et religieux. « *Il me paraissait inouï qu'ils puissent commettre de tels actes, commente Olivier Bobineau. Cela a été une des motivations de mon enquête* ».

Co-fondateur et salarié du CÉAS de la Mayenne de 1978 à 2000, Joseph Merlet est à la retraite et il revient en Vendée en 2008. « *J'y rencontre des prêtres dont certains ont été des abuseurs, témoigne-t-il. À l'époque, ils ne sont pas livrés à la justice civile* ». Peu d'analyses sont alors effectuées, sinon par le biais de la psychologie. Pas d'approche institutionnelle... Peu à peu, Olivier Bobineau et Joseph Merlet en parlent ensemble... puis s'engagent sur cette question.

De l'importance de la confiance

La commission Sauvé sait que les trois auteurs ont conduit une quarantaine d'entretiens pour leur ouvrage, dont plusieurs auprès de prêtres pédophiles, mais aussi de victimes et de leurs proches. Leur expérience sur le plan méthodologique intéresse la commission : « *Quelles barrières avez-vous dû lever pour obtenir des témoignages d'agresseurs ?* »

Joseph Merlet insiste sur l'enjeu de la confiance à instaurer. Les garanties de confidentialité offertes par le CNRS ont fonctionné. En outre, étant prêtre, Joseph Merlet a pu activer ses réseaux au sein du clergé. Les barrières étaient quand même bien réelles, à commencer par le souhait de la hiérarchie de l'Église d'éviter tout contact avec les abuseurs. Aujourd'hui, assure Joseph Merlet, « *il est plus facile de dialoguer avec des agresseurs car la chape de plomb s'allège, même s'il y a toujours des précautions à prendre* ».

Un travail précurseur

Dès le début de l'audition, Jean-Marc Sauvé évoque un « *ouvrage remarqué* » à propos du *Sacré incestueux – Les prêtres pédophiles*. Un peu plus tard, la commission souligne que l'ouvrage « *fait figure de précurseur* ». D'où une question : « *Avec plus de deux ans et demi de recul depuis sa publication, apporteriez-vous une quelconque inflexion à vos analyses ?* »

Mentionnant une « *véritable analyse quantitative* » qu'il « *reste à mener* », Olivier Bobineau rappelle trois hypothèses toujours à explorer : 1/ Y a-t-il une prévalence plus élevée de la pédophilie chez les prêtres ? 2/ Est-ce le taux de dénonciation qui est plus important dans leur cas ? 3/ Est-on témoin d'une sévérité plus grande des juges à leur égard ?

Joseph Merlet enchaîne sur « *deux pistes importantes* » qui « *mériteraient d'être travaillées* ». D'une part, la « *redignification* » des victimes, ce qui pose la question de leur accompagnement pour qu'elles puissent (re)trouver une place dans la société. D'autre part, la réinsertion des prêtres abuseurs : les évêques seraient entre « *le bricolage et le braconnage* » ; ils s'appelleraient entre eux pour savoir quoi faire...

Quatre facteurs et un terreau favorable...

La commission a interrogé Olivier Bobineau et Joseph Merlet pour connaître leur analyse quant aux spécificités des abus sexuels au sein de l'Église. Olivier Bobineau développe longuement quatre facteurs :

1/ Le caractère inouï de la réalisation d'un abus sexuel par un prêtre, ce qui est entretenu par l'intimidation de la victime et la culture du silence ecclésiale, d'où un sentiment d'impunité chez le prêtre passant à l'acte. Dès lors, l'enfant victime est pris au piège de deux injonctions contradictoires : « *S'il dénonce son agresseur, il prend l'initiative de rompre la relation avec le sacré. De surcroît, il introduit une faille dans le cercle familial. Mais d'un autre côté, s'il garde le silence, comment peut-il vivre avec ?* »

2/ L'autonomie judiciaire de Rome. « *Tout système clos, idéalisé, sacralisé, est un danger* », soutient Olivier Bobineau qui rappelle, cependant, la « *révolution juridique* » qui s'est opérée avec la lettre circulaire de Benoît XVI du 3 mai 2011, « *décidant d'arrêter de gérer ces affaires en interne, de les confier à la justice civile et de coopérer avec cette dernière* ».

3/ La sacralité du corps du prêtre, séparé de la société, qui dispose d'un pouvoir sur les autres organismes humains, corps profanes. Selon Olivier Bobineau, « *cela accentue l'asymétrie de pouvoir entre le prêtre et sa victime* ».

4/ L'accentuation de la dissymétrie du pouvoir entre pasteur et brebis. Olivier Bobineau précise que « *le prêtre accueilli dans la famille, recevant des cadeaux, prononçant des homélies captivantes, est un objet de subjugation pour l'enfant. L'Église est dans la séduction, elle se met en scène tous les dimanches, et c'est d'autant plus important que le prêtre ne se donne pas à lui-même sa propre légitimité mais qu'il la reçoit par le sacrement de l'ordination* ». Certes, remarque Olivier Bobineau, dans les années 1980-1990, « *la figure sacrée de l'enfant vient percuter la figure sacrée du prêtre* ». La Convention internationale des droits de l'enfant date de 1989...

Des solutions à préconiser

Interrogé sur les propositions que pourrait formuler la commission, Olivier Bobineau aborde d'emblée la question du célibat et de la sexualité. Tout d'abord, il consi-

dère que le célibat n'explique pas le passage à l'acte pédophile. Et d'argumenter en rappelant que des incestes sont commis dans des familles et qu'il existe des abus pédophiles commis dans d'autres religions par des ministres mariés.

En revanche, Olivier Bobineau attire l'attention de la commission sur les séminaires qui sont « *des lieux de refuge où s'observent deux phénomènes* ». D'une part, « *on y trouve de jeunes gens s'abritant d'un monde agressif et pervers, où vit la femme tentatrice* » ; d'autre part, « *certains séminaristes sont des hommes qui ne sont pas sereins avec la sexualité* ». Joseph Merlet insiste sur l'enjeu du recrutement dans les séminaires et regrette qu'encore aujourd'hui, les questions de sexualité soient traitées uniquement avec un accompagnateur spirituel.

De plus, Joseph Merlet suggère la création d'un « ministère des victimes » : « *Pour permettre une véritable reconnaissance et renaissance des victimes, il leur est nécessaire de retrouver, d'une part, estime et respectabilité individuelle – pas forcément sur un plan financier – et d'autre part, une place dans la communauté* ».

Olivier Bobineau poursuit en mentionnant trois actions principales visant la compréhension du phénomène, la prévention ou l'accompagnement des séminaristes. Il

développe les possibilités de prévention sur deux axes visant à lutter contre le cléricalisme ⁽⁴⁾. Il revient sur la question du recrutement : mieux vaut moins de séminaristes, mais des séminaristes murs sur le plan psychologique et affectif, ayant éventuellement déjà des « expériences de vie », y compris sexuelles. En outre, il est favorable à évacuer tout le lexique du *pater familias* : « *plus de père* » pour s'adresser à un prêtre... Olivier Bobineau, enfin, revient sur la question de l'accompagnement concernant la sexualité : « *Pourquoi ne pas prévoir un accompagnement par une personne extérieure plutôt que par l'accompagnateur spirituel ? Quelqu'un qui soit dans la vraie vie...* »

« *Pensez-vous que l'Église de France soit prête à des changements majeurs ?* », interroge la commission. Joseph Merlet ne cache pas son scepticisme. Pour avancer, il mentionne la nécessité d'approfondir la question du mariage des prêtres, mais également celle de l'insertion professionnelle des clercs ⁽⁵⁾ : d'une part, pour soulager les finances du diocèse ; d'autre part pour éviter la « désincarnation » des prêtres... « *Mais nous n'y sommes pas* », reconnaît-il...

Au terme des plus de deux heures d'audition, Jean-Marc Sauvé a remercié les deux audités pour leur « *démonstration très forte, structurée et convaincante* ».

(4) – Système ou tendance en vertu desquels le clergé, sortant du domaine religieux, se mêle des affaires publiques et tend à y faire prédominer son influence.

(5) – Tout homme entré dans l'état ecclésiastique (par opposition au laïc).